



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les intervenants du CISSS des Laurentides utilisant le formulaire FP-CISSS-6065 - *Dépistage du risque suicidaire*

EXPÉDITRICE : Diane Bourget, Conseillère cadre en soins infirmiers, Direction adjointe aux pratiques professionnelles

DATE : 26 janvier 2023

OBJET : **RÉVISION DU FORMULAIRE FP-CISSS-6065 DÉPISTAGE ET ESTIMATION DU RISQUE SUICIDAIRE-ERRATUM**

Nous avons émis une première note de service le 5 janvier 2023 dans laquelle il était mentionné que le formulaire FP-CISSS-6065 - *Dépistage et estimation du risque suicidaire* s'adressait : « (...) seulement aux professionnels étant autorisés à faire l'évaluation de l'état mental des usagers. (...) ». Cette affirmation était erronée.

La note aurait dû plutôt mentionner que le formulaire peut être utilisé par les professionnels qui sont habilités à faire l'estimation complète du risque suicidaire et qui ont complété la formation de 45 minutes « [Évaluation du risque suicidaire chez l'adulte](#) », qui est disponible dès maintenant sur l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA).

Nous nous excusons de la confusion que la note précédente a pu causer et nous vous remercions de votre précieuse collaboration à diffuser cette information.

Prenez note que d'autres formulaires d'estimation du risque suicidaire sont disponibles sur la page du [Plan régional en prévention du suicide](#). Veuillez vous référer à la procédure [Intervenir auprès d'une personne à risque de suicide](#) de votre direction pour en savoir plus sur leur utilisation.

Merci de votre compréhension